



CASA GENERALIZIA CARMELITANI SCALZI
CORSO D'ITALIA, 38
00198 ROMA

À nos bien chers Frères et Sœurs de l'OCDS

Nos salutations de paix et de communion en Jésus-Christ et dans l'Esprit Saint !

1. Depuis quelques années, j'ai rendez-vous avec vous à travers la Lettre à l'OCDS. Je voudrais exercer partiellement à travers elle mon service d'"accompagnement spirituel et pastoral de l'OCDS" et "garantir la fidélité de l'OCDS au charisme de l'Ordre du Carmel Déchaussé, ainsi que l'unité... et la communion avec l'Église" (*Assistance pastorale de l'OCDS*, 1 ; 3,2 ; cf. 6-7).

À cet égard, j'aimerais réfléchir avec vous sur quelques sujets en rapport avec les *Conseils des Communautés de l'Ordre Séculier*. Je souhaiterais ainsi vous aider dans le service de conduite des Communautés dont vous constituez "l'autorité immédiate" (*Constitutions de l'OCDS* = CC 46). Il me semble que ces réflexions peuvent aussi fournir un éclairage sur le service que rendent les Conseils Provinciaux de l'OCDS en favorisant la formation, l'apostolat et l'unité dans les Provinces, même s'ils ne disposent pas d'une autorité juridique égale à celle des conseils locaux (cf. CC 57-58).

2. Les documents de l'OCDS définissent les *caractéristiques* et les *attributions* du Conseil local.

Il se compose d'un Président, de trois Conseillers et du Responsable de la formation ayant fait leur promesse définitive (CC 52-53). Avec le Père Général et le Père Provincial, le Conseil a la responsabilité de guider la Communauté "dans le discernement et l'acceptation des chemins de Dieu" (CC 15), en tant que Supérieurs légitimes de l'OCDS (CC 48). Pour les questions ne relevant pas de "la compétence du Conseil, le Président est dans l'obligation d'en référer au Père Provincial" (CC 47g).

La "responsabilité première" du Conseil local est l'attention à la "formation des membres de la communauté, ainsi que leur progression dans la foi chrétienne et la spiritualité carmélitaine" (CC 46 ; cf. *Ratio Institutionis OCDS* n. 6, 10, 11, 28,29, 30,31, 34, 35). Pour cela, le Conseil doit se réunir fréquemment, "mettre au point les programmes de formation et traiter des questions relatives à l'évolution de la Communauté" (CC 47). Ses autres compétences sur le plan de la formation, sont : d'exercer le discernement nécessaire pour l'admission des candidats à la formation (cf. *Ratio OCDS* 59-93), à la première promesse et à la promesse définitive, et de donner son accord pour admettre ceux qui sont appelés à prononcer leurs vœux (CC 36 b, c, d ; 39 ; 47 a). Il est habilité à réduire, pour de justes motifs et avec l'accord du Père Provincial, le temps de formation qui précède la Promesse temporaire (CC 47 b) ; il peut enfin recevoir un membre venant d'une autre communauté (CC 47 f).

Un autre aspect fondamental de la mission du Conseil est de faire participer la Communauté, en rappelant qu'elle a une responsabilité dans la formation (cf. *Ratio OCDS*, 28). Il est très utile en ce sens que *la communion fraternelle soit maintenue* dans le style thérésien au sein de la Communauté. Ce rôle fondamental apparaît à l'article 24 d des CC, auquel je vous renvoie.

Tous les trois ans, le Conseil doit convoquer la Communauté pour élire le nouveau Conseil (CC 47 c), conformément aux procédures électorales établies dans les Statuts Provinciaux (CC 58 c). Une fois que les membres du nouveau Conseil sont élus, ils nomment un Secrétaire et un Trésorier (CC 50. 54-55) dont ils reçoivent les comptes rendus de réunions et le rapport semestriel des comptes. Le Conseil peut, pour raisons graves, remplacer un de ses membres (CC 47 d).

Le Conseil est entendu par le Provincial OCD pour la nomination de l'Assistant de la Communauté (CC 43) ; bien que cet Assistant ne fasse pas partie du Conseil, il peut être invité à participer à ses réunions et consulté sur l'aptitude d'un candidat à vivre sa vocation au sein de l'OCDS (CC 44). En remerciant ici chaque Assistant de son dévouement, je rappelle qu'il est garant de la fidélité de la Communauté au charisme (cf. CC 44 ; *Assistance pastorale*, 14-18) et responsable de ses célébrations liturgiques (*Rituel* 13, 31, 51, 66). L'Assistant exerce, en outre, le rôle très important de permettre la communion fraternelle entre la Communauté, les Frères et les Moniales de l'Ordre au nom desquels il accomplit ce ministère d'assistance.

Enfin, c'est le Conseil qui a la responsabilité de renvoyer des membres de la Communauté, et d'évaluer et de discerner avec un membre qui serait spontanément désireux d'abandonner la Communauté (CC 24 e; 47 e).

3. Ces responsabilités nous permettent de voir que le Conseil joue un rôle fondamental dans l'accompagnement et la conduite de la Communauté, ainsi que dans sa mission. Il doit par conséquent cheminer avec elle, favoriser le *caractère de communion de la vocation* chrétienne et carmélitaine, et veiller sur chacun de ses membres avec le regard de Dieu.

Puisque l'Église est mystère de communion (cf. LG 2-4), et constituée de personnes à l'"image de la communion divine" (*Evangelii gaudium* = EG 178 ; cf. Gn 1,26), les chrétiens doivent donner un "fascinant témoignage de fraternité" (Doc. Final du Synode 2018, 1), enraciné dans la Sainte Trinité. La communion dans l'Église conduit à la communion avec le Christ (cf. 1 Jn 1,3), qui à son tour fonde la communion des hommes entre eux. En effet, en elle, tous les baptisés participent au sens commun de la foi (cf. LG 12 ; EG 119-120) et sont sujets actifs d'évangélisation (EG 120). Ils mettent ainsi concrètement en œuvre "la vocation de la personne humaine à vivre la communion qui se réalise, à travers le don sincère de soi, dans l'union avec Dieu et dans l'unité avec les frères et sœurs en Christ". Par conséquent, "toute la communauté, dans la libre et riche diversité de ses membres, est invitée à prier, écouter, analyser, dialoguer, discerner et conseiller pour que soient prises les décisions pastorales les plus conformes à la volonté de Dieu" (cf. Commission Théologique Internationale, *La Synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, 2 mars 2018 (= CTI) 43. 68).

4. L'autorité du Conseil est partagée entre ses 5 membres selon des fonctions différentes. Il me semble d'abord que l'avis de notre Sainte Mère aux Carmes Déchaux peut aussi s'avérer utile au Conseil, c'est-à-dire : que "ceux qui commandent soient d'accord entre eux" (*Relations* 67). Ce devrait être une autorité vécue "avec l'amour d'une mère" et avec "discrétion" (Ste Thérèse de Jésus, *Constitutions* XI,1 ; cf. *Les Fondations* 18,6-8). Son exercice requiert une *coresponsabilité active*, autant à l'intérieur du Conseil lui-même pour les choix et les décisions à prendre, que pour susciter la participation active et responsable de chaque membre de la Communauté dans les décisions relatives au bien de la Communauté et au discernement de la vérité. Aujourd'hui plus que jamais, compte tenu de la réalité sociale et ecclésiale, il faut une formation solide qui permette le discernement communautaire. La Communauté en est alors le milieu fécond ; elle permet à chacun de ses membres d'être coresponsable vis-à-vis de la Communauté, de sa formation et de sa mission (*Gaudete et exsultate* = GE 175 ; cf. Doc. Final du Synode 2018, 119-124).

Enfin, son caractère d'*autorité partagée temporaire*, renouvelée tous les trois ans, montre que le Conseil reçoit une autorité de médiation et de délégation de la Communauté qui l'élit. Il doit par conséquent exercer cette autorité selon l'esprit et le charisme du Carmel Thérésien, conformément à ce qui est défini dans les Constitutions de l'OCDS. En remplissant cette condition, il suscite et renforce le sentiment d'appartenance à l'Ordre et à son identité, et favorise la rencontre avec Dieu et les frères, ce qui facilite son incarnation en chacun des membres. Pour permettre cela, les membres du Conseil doivent bien connaître les documents régissant l'OCDS et se laisser guider par eux.

5. Comme autorité immédiate, le Conseil sert de support au bien de la Communauté ; il doit se distinguer par une *grande estime pour le charisme du Carmel thérésien* et une *relation fraternelle*

aux frères, aux moniales et aux autres réalités de la famille du Carmel thérésien. Il a donc un rôle de médiation entre l'Ordre et les membres de la Communauté qu'il sert humblement (cf. CC 24d). Il doit pour cela avoir à cœur l'amour des vérités de la Sainte Écriture, la docilité et la soumission aux enseignements du Magistère de l'Église et de l'Ordre, en évitant ce qui relèverait des radicalisations et de conceptions étranges, fanatiques ou anachroniques de l'Église ou de l'Ordre (cf. Ratio 67). La Communauté ne doit pas s'enfermer sur elle-même, mais se sentir en communion avec les autres, puisque nous sommes tous les sarments de l'unique Vigne (cf. Jn 15,5-6).

Pour rendre ce service, les membres du Conseil doivent avoir le regard tourné vers Jésus, venu pour servir et donner sa vie pour les autres (cf. Mc 10,43-45). Cela fait que l'autorité doit respecter la Communauté, la considérer comme un don d'en-haut à préserver (cf. Benoît XVI, *Caritas in veritate*, 34) et comme le lieu de la présence du Ressuscité (GE 142 ; cf. VC 42). Le Conseil doit donc vouloir son bien et favoriser sa croissance humaine, chrétienne et carmélitaine selon les attitudes du Bon Pasteur (Jn 10, 11-15), pour que tous parviennent au but final de la foi : la vie éternelle (cf. 2 Cor 5,1).

6. Une autre qualité très importante dans le service rendu par le Conseil est sa capacité à vivre et à permettre un *dialogue confiant* aux différents niveaux : au sein du Conseil lui-même, et entre le Conseil et les autres membres de la Communauté ; il doit aussi favoriser le dialogue avec les autres Communautés, le Conseil Provincial et les autres réalités de l'Ordre.

Pour exercer concrètement le dialogue, il faut d'abord avoir la *patience d'écouter*. Entendons par là qu'il doit y avoir "une rencontre de liberté, qui requiert humilité, patience, disponibilité à comprendre et engagement à élaborer les réponses d'une façon nouvelle. L'écoute transforme le cœur de ceux qui la vivent, surtout lorsqu'on se place dans une attitude intérieure d'harmonie et de docilité à l'Esprit" (Doc. Final du Synode 2018, 6). Par ailleurs, le dialogue implique aussi d'avoir le *courage de parler*. Il faut le faire avec franchise et ouvertement, et en se référant à ce sur quoi on a prié et veillé dans le silence d'un cœur pacifié et à la lumière de Dieu, en ayant donc perçu ce qui est conforme aux vérités de l'Écriture et du Magistère. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de défendre ses propres idées avec ténacité, mais de rechercher la vérité avec les autres dans l'humilité.

C'est aussi un dialogue respectueux des autres et de la diversité des opinions et expériences représentées dans la Communauté. Il n'y a qu'ainsi qu'à travers le dialogue, on puisse accueillir la différence en une autorité qui engendre la vie, et rendre possible une "communion dans les différences", que seules peuvent "favoriser ces personnes nobles qui ont le courage d'aller au-delà de la surface du conflit et regardent les autres dans leur dignité la plus profonde" (EG 228 ; cf. 226-230). Dans cette forme de dialogue, les conflits pouvant exister dans la communauté et susceptibles de la fragmenter (cf. *Le chemin de la perfection* 7,10), s'harmonisent dans l'unité de l'Esprit.

7. Pour que ce que nous avons dit jusqu'ici se réalise, *l'humilité* est indispensable. L'apôtre Paul, dans la lettre aux Philippiens (Ph 2,2-11), propose l'exemple de l'abaissement (*kénose*) du Christ. Cela implique d'abord d'avoir une attitude de service et de considérer les autres comme supérieur à soi. Tous sont appelés à avoir un même sentiment dans un même amour, une même âme et une même pensée.

L'humilité demande aussi d'avoir les yeux fixés sur Dieu, le véritable centre de tous et de chacun, et de ne pas se considérer comme le centre du monde et de soi-même. Ainsi, l'humble reconnaît qu'il a besoin des autres, comme le percevait déjà notre Saint Père Jean de la Croix : "C'est, en effet, le propre d'une âme vraiment humble de ne pas oser traiter seule à seul avec Dieu, et de ne trouver de sécurité que dans la direction et le conseil de son semblable. Dieu, d'ailleurs, le veut ainsi car là où les âmes s'unissent pour rechercher la vérité, il se trouve lui aussi pour la leur manifester et les en convaincre par des raisons naturelles. C'est ainsi, comme il l'affirme, qu'il devait agir avec Moïse et Aaron, en dirigeant les lèvres de l'un et de l'autre" (St Jean de la Croix, 2 *Montée* 22,11). Ce n'est que

par l'humilité et le détachement de soi que l'on peut vaincre les tentations de factions, de rivalités et de vaine gloire à l'intérieur de la Communauté (cf. *Le chemin de la perfection* 10,3-4).

8. Enfin, pour qu'il y ait un exercice coresponsable de l'autorité par le Conseil et tous les membres, il faut une *formation à la communion* permettant de passer du "je" égoïste du vieil homme au "nous" de l'homme nouveau (cf. NMI 43 ; CTI 107-109). La première place doit être accordée au bien commun dont tout le monde est en quête. Chacun doit se sentir désireux de faire la volonté de Dieu, en suivant les pas de Jésus sous la conduite de l'Esprit Saint, et d'être au service de la mission.

Pour être attentifs aux nouvelles générations qui apprécient la disponibilité et la capacité à travailler en équipe, il est demandé à chaque communauté de faire en sorte que "certaines vertus relationnelles spécifiques mûrissent : la discipline de l'écoute et la capacité de faire place à l'autre, la promptitude à pardonner et la disponibilité à se mettre en jeu¹ selon une véritable spiritualité de communion" (*Doc. final du Synode 2018*, 103).

Dans cette formation, la célébration de l'Eucharistie exerce un rôle primordial. En effet, dans l'Eucharistie, "source et modèle de la spiritualité de communion", se trouvent les principes de la communion entre tous, selon l'égalité de dignité reçue au Baptême.

Puisqu'ils sont constitués en assemblée eucharistique par l'invocation de la Sainte Trinité, et participent à l'action sacrée de façon entière, consciente, pieuse et active (cf. SC 48. 14), les membres de la Communauté, à travers leurs différents dons et charismes reçus du Père de tous, manifestent et renouvellent l'engagement de chacun en faveur de l'unité promise par le Saint-Esprit. Donc, en reconnaissant leurs propres fragilités et péchés personnels (*acte pénitentiel*), ils sont appelés à vivre et à rechoisir le chemin de la communion, dans la mise en œuvre de la réconciliation avec Dieu et avec les frères. Ensuite, l'écoute commune de la Parole de Dieu rappelle qu'il faut commencer par écouter Dieu et que cela conduit à écouter les autres. L'offrande des dons nous rappelle l'union au Christ dans les activités et les travaux quotidiens qui, s'ils sont vécus dans la foi et dans l'esprit du Christ, s'unissent maintenant à Son unique offrande à travers la liturgie (cf. SC 61). La communion au Corps et au Sang du Christ, à laquelle prennent part les personnes présentes, réalise à son tour l'unité des membres dans l'unique Pain, créant et favorisant la communion avec Dieu et avec les frères. Enfin, nourris de l'Eucharistie, nous sommes envoyés en mission, pour être une communauté de foi "en sortie" envoyée à tous (cf. CTI 109). C'est ainsi que dans l'Eucharistie, "source et sommet de toute la vie chrétienne" (LG 11), les membres de la Communauté sont façonnés et alimentés dans l'affection réciproque qui leur permet de cheminer ensemble et est une "dimension constitutive de l'Église" (CTI 1.5.42.57,94,120).

9. Mes très chers Frères et Sœurs, ce que je vous ai dit peut sembler représenter un idéal difficile à atteindre, compte tenu des innombrables défis que vous rencontrez dans l'accomplissement de cette charge. Cependant, l'important est de faire des pas dans cette direction, d'entreprendre et de poursuivre des processus de croissance (cf. EG 222-225). Je suis certain que nous nous trouvons en un véritable temps de grâce. C'est *ici* et *maintenant* que nous sommes appelés à être prophètes, en entrevoyant dans la foi le chemin qu'il nous faut parcourir ensemble, et en correspondant ainsi à la volonté de Dieu. Il a voulu "que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel [mais] en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté" (LG 9 ; cf. GS 32 ; GE 6). Nous avons donc l'assurance de la grâce reçue dans la consécration baptismale et chrismale ; plus concrètement, à travers l'appel au Carmel Thérésien, nous avons la garantie du soutien de Dieu pour continuer à parcourir le chemin de la sainteté en communauté, avec les vertus de "tolérance, de patience et de douceur, de joie et de sens de l'humour, d'audace et de ferveur" (cf. GE 110-157). Saint Jean de la Croix nous le confirme : "Le Seigneur a

¹ La citation reproduite ici est celle de la traduction française officielle. On pourrait aussi traduire : « la disponibilité à exercer son rôle selon une véritable spiritualité de communion » (Note de traduction).

toujours révélé aux hommes les trésors de sa sagesse et de son esprit ; mais il les manifeste à présent davantage parce que la méchanceté dévoile un peu plus son visage chaque jour” (*Dits de lumière et amour* 1).

Chers frères et sœurs : que le Saint-Esprit continue d’illuminer votre chemin. À l’exemple de Jésus et dans la fidélité au Charisme thérésien, donnez toujours le témoignage du Royaume au milieu du monde et collaborez ainsi à la mission de l’Église et de l’Ordre.

En vous remerciant de votre fraternelle affection si souvent manifestée, j’adresse mes chères et fraternelles salutations à vous-mêmes, à vos familles et à vos communautés. Je vous souhaite un fécond temps de Carême et une Sainte Pâque de Résurrection : qu’elle soit une source inépuisable d’espérance et de joie pour chacun de vous.

En implorant sur vous la bénédiction du Seigneur, je supplie Notre-Dame du Mont Carmel de vous garder et de vous rassembler autour de son Fils.

Fraternellement,



p. Saverio Cannistrà

Fr. Saverio Cannistrà, OCD
Préposé Général

Rome, 6 mars 2019
Mercredi des cendres